



**- TERRITORIAUX -
CUGNAUX**

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE CUGNAUX

**Hôtel de ville
31270 CUGNAUX**

Cugnaux le 13 mars 2025

Monsieur Albert SANCHEZ
Maire de la ville de CUGNAUX
Président CCAS, Résidence Loubayssens

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 20 mars 2025

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève nationale que la fédération des services publics CGT a adressé le 11 mars 2025 à Mme Catherine VAUTRIN Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, à Mme Astrid PANOSYAN- BOUVET Ministre du Travail et de l'Emploi et à M. Laurent MARCANGELI Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification.

Monsieur le Maire,

Le quotidien des salarié·es actif·ves et retraité·es ne cesse de se dégrader. Les retraité·es sont confronté·es à une précarité croissante. Près d'un tiers d'entre eux·elles vivent avec une pension inférieure à 1 200 euros par mois. Les femmes retraitées, en particulier, subissent des inégalités encore plus criantes. En raison de carrières hachées, de temps partiels subis ou de bas salaires, leurs pensions sont souvent bien inférieures à celles des hommes.

Dans la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1 263 euros mensuels. 50 % des retraité·es sont en dessous de 1 250 euros mensuels et 30 % sont au minimum garanti, dont beaucoup de femmes. Certes, les retraites de base ont augmenté de 2,2 % au 1er janvier 2025 et 4 % pour le RAFP. Mais le compte n'y est pas !

L'ensemble de ces politiques impacte le quotidien d'un nombre de plus en plus important de retraité·es et pose avec force la question de la place des retraité·es dans la société.

Mais, pour le camp d'en face, cela n'est pas suffisant et il en veut toujours plus. À l'exemple du président du Conseil d'orientation des retraites (COR), le très macroniste Gilbert Cette, qui s'était lui aussi dit quelques jours avant favorable à « la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites », tout comme le président du Medef.

Rappelons que supprimer cet abattement entraînerait l'augmentation de l'impôt sur le revenu de certain·es retraité·es et ferait que d'autres, qui sont non-imposables aujourd'hui, le deviennent.

Ce sont là quelques exemples parmi tant d'autres qui illustrent la campagne permanente de stigmatisation dont sont victimes les retraité·es. Une fois de plus, les retraité·es sont vilipendé·es, mis en opposition avec le reste du monde du travail, accusé·es de tous les maux du pays.

Les véritables responsables du déficit du pays sont à rechercher ailleurs et l'argent existe. Dans ce contexte, l'heure est bien à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation !

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la journée de mobilisation, le 20 mars, avec les revendications suivantes :

- Abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite et retour à la retraite à 60 ans.
- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024.
- Rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec en première mesure 10 % d'augmentation immédiatement.
- Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois.

- Instauration du 100 % Sécurité sociale.
- Accès aux services publics et exigence de leur financement.
- Pérennisation de la CNRACL et du Fonds d'action sociale.
- Augmentation immédiate et a minima de 10 % de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation.
- L'effectivité de l'égalité salariale, « à travail égal, salaire égal ».
- L'augmentation des salaires et des pensions.
- L'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans.
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.
- La suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève pour la journée du 20 mars 2025 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié·es du champ privé du logement social, de l'eau et de la thanatologie.

Nous appelons les agent·es et salarié·es à se mobiliser massivement le 20 mars 2025, dans toutes les initiatives, actions et manifestations organisées partout en France. Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général

